

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. REYNES Xavier, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

EXCUSE : M. SONNEMAN Florian.

M. CHANEL M. a été élu secrétaire de séance.

I – GESTION GARDERIE PERISCOLAIRE – PRESENTATION RAPPORT FAMILLES RURALES – ANNEE 2009

M. le Maire présente M. MOREIRA, coordonnateur pour l'association Familles Rurales, gestionnaire de la garderie périscolaire. Ce dernier va procéder à la présentation du bilan d'activité de la garderie pour la période de janvier à décembre 2009.

La parole est laissée à M. MOREIRA.

20H05 : Suspension de la séance.

20h10: Arrivée de M. CHAUMONT

20H30 : Reprise de la séance.

M. le Maire synthétise les propos tenus et fait remarquer que 63 familles sont concernées par ce service pour 90 enfants. Il constate que la demande est très importante et prend note des difficultés de recrutement de personnel qualifié pour l'association Familles Rurales.

Il demande aux Conseillers de prendre acte de cette présentation.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, prend acte que la commune à verser 32 900 € pour subventionner ce service en 2009 alors que la subvention d'équilibre ne s'élève qu'à 15 058,76 € les conseillers acceptent de reporter le trop-perçu de 17 841,24 € sur la subvention d'équilibre à verser au profit de l'Association Familles Rurales pour la période de janvier à décembre 2010.

II – GESTION GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEXE A LA CONVENTION DE GESTION – ANNEE 2010

Madame DONZE présente aux conseillers le projet d'annexe à la convention d'accueil de loisirs et périscolaire, à passer avec l'association Familles Rurales Enfance et Jeunesse.

Cette annexe a pour objet de compléter la convention confiant à cette association une mission de gestion et d'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune.

Pour cette mission, la commune versera à l'Association des honoraires s'élevant, pour 2010, à 5 000 €T.T.C. Cette somme est complétée par une subvention d'équilibre. Pour l'année 2010, cette dernière est évaluée à 31 000 €T.T.C.

Cette annexe prend effet du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte le versement au profit de l'association Familles Rurales d'une subvention d'équilibre de 31 000 € et de payer les honoraires qui s'élèvent à 5 000 € pour 2010.

Reprise de l'ordre du jour après la présentation réalisée par l'association Familles Rurales

Le compte rendu de la réunion du 04 février 2010 après examen, **EST ADOPTE** à l'Unanimité.

Les factures du mois de février sont examinées.

M. ASSENARRE s'interroge sur la facture VILLA 3. Il lui est répondu qu'il s'agit du contrat d'assurance pour les véhicules et bâtiments de la collectivité.

M. ALLIOD s'interroge sur la facture de gazole et sur sa destination. Ce dernier est utilisé pour les tracteurs de la commune.

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil, pour le remplacement d'une vitre de l'école pour 425,87 €T.T.C., pour la fourniture d'une crémone pour 51,04 €T.T.C., pour la réparation de l'éclairage public devant la Mairie pour 1 124,24 €T.T.C., pour l'acquisition d'un perforateur pour 299,20 €T.T.C. et pour l'acquisition d'une pince de serrage pour 488,66 €T.T.C.

M. le Maire informe le Conseil que les points concernant l'acquisition et la cession de terrains pour l'aménagement des trottoirs route de Villeneuve, sont retirés de l'ordre du jour pour obtenir des informations complémentaires.

III – COUPE DE BOIS 2010

M. ASSENARRE présente les coupes prévues avec l'O.N.F.

L'O.N.F. propose de marteler les parcelles 09 (250 m³) et 16 (290 m³).

M. le Maire informe l'assemblée des propositions de Messieurs FOURNIER et ASSENARRE, à savoir :

- Vente publique en bloc sur pied des parcelles 09 et 16.

M. ASSENARRE fait aussi remarquer que pour cette question, le Conseil Municipal n'a pas à désigner des garants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

IV – EXTENSION DU BÂTIMENT DES ASSOCIATIONS – VALIDATION DU PROJET

M. le Maire procède à la présentation du chiffrage réalisé pour la mise en place de deux toilettes standards, deux toilettes inox et deux toilettes automatiques. La mise en place de deux WC standards est évaluée à 16 000 €H.T., de deux WC inox à 22 000 €H.T. et de deux WC autonettoyant à 45 000 €H.T.

Après débat, le Conseil, à l'Unanimité, accepte la mise en place de deux WC. Mme PEREZ s'interroge sur l'intérêt de la mise en place de WC inox. Il lui est répondu que ces derniers sont plus résistants et plus hygiéniques.

M. le Maire propose de choisir le type de WC à mettre en place.

Le Conseil, par 3 voix pour (Mme VUILLEMET, Messieurs PINEY et CHANEL) et 14 contre, rejette l'installation de WC automatiques.

Le Conseil, par 16 voix pour et 1 opposition (Monsieur PINEY), décide de mettre en place deux WC inox.

V – EXTENSION DU BÂTIMENT DES ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet d'extension du bâtiment des associations est soumis à permis de construire.

Il demande donc à l'Assemblée de l'autoriser à le déposer.

Le Conseil, à l'Unanimité, autorise M. le Maire à signer la demande de permis de construire.

VI – ROND POINT DU MARAIS NORD – LOT N°2 – DECISION DE POURSUIVRE N°1

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que le marché de travaux relatif à l'aménagement du giratoire du Marais, a été attribué, pour le lot n°2, au groupement d'entreprise Desbiolles-Nabaffa, par délibération du 02 avril 2009.

A ce jour, il convient d'intégrer au marché une augmentation quantitative des prestations à réaliser liée :

- A l'adaptation du programme afin d'optimiser une coordination avec des opérations connexes (raccordement antennes des Sarsonnières et des Corneillettes),

- A la nécessité de se raccorder sur le réseau d'assainissement route d'Avouzard sur un réseau plus profond et à distance plus importante que prévu par le projet,

- A l'impossibilité de réemployer une partie des matériaux issus de la fouille pour le tronçon situé chemin de la Crotte et sur une partie de la route de la Télécabine.

Le montant de ces travaux supplémentaires a été fixé à la somme 58 896,45 HT, soit 33.25 % du montant du marché initial.

Conformément aux dispositions de l'article 114 du code des marchés publics et de l'article 15 du cahier des Clauses Administratives Générales, il est proposé à l'assemblée d'intégrer ces prestations complémentaires au marché par décision de poursuivre N°01.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, approuve la décision de poursuivre N°1 fixant le nouveau montant du marché du groupement Desbiolles/Nabaffa à la somme de 235 928,81 €H.T.

VII – ROND POINT DU MARAIS NORD – LOT N°3 – AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa réunion du 02 avril 2009 il a été décidé de confier les travaux afférents au lot N°3, au groupement constitué par les entreprises BOUHEY TP – SOCAFL.

M. le Maire explique au Conseil que lors de la réalisation de ces travaux, il s'est avéré nécessaire de mettre en place des bandes d'éveil de vigilance au droit des passages piétons pour un montant de 3 540,00€H.T. soit une plus value de 0,9 %.

Ce montant représente une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial, aucune commission d'appel d'offres ne devait être convoquée, le montant du marché s'établit donc à 396 675,10 €H.T. soit 474 423.41 €T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte cet avenant

VIII – ROND POINT DU MARAIS NORD – LOT N°3 – DECISION DE POURSUIVRE N°1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'intégrer au marché du lot N°3 une augmentation quantitative des prestations à réaliser liée :

- A la surépaisseur de grave bitume au niveau du giratoire et de ses accès,

- Impasse des Sarsonnières, à la reprise de la chaussée plus en amont que le projet,

- Route du Col, à la réalisation d'une chicane,

- Route du Col, à l'extension de l'aménagement jusqu'au lotissement amont,

- Sur l'ensemble du chantier, au réglage fin de la chaussée en grave devant le finisseur.

Le montant de ces travaux supplémentaires a été fixé à la somme 36 099,00 HT, soit 9.18 % du montant du marché initial.

Conformément aux dispositions de l'article 114 du code des marchés publics et de l'article 15 du cahier des Clauses Administratives Générales, il est proposé à l'assemblée d'intégrer ces prestations complémentaires au marché par décision de poursuivre N°01 telle qu'annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité approuve la décision de poursuivre N°1 fixant le nouveau montant du marché du groupement BOUHEY TP/SOCAFL à la somme de 429 234,10 €H.T. (hors avenant N°1).

IX – CONVENTION CONSEIL GENERAL/COMMUNE – ROND POINT DU MARAIS NORD – AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du conseil du 04 juin 2009, elle avait accepté la convention à intervenir entre le Conseil Général de l'Ain et la commune de Crozet concernant l'aménagement du rond point de la zone du Marais au carrefour entre la RD 35 A et la RD 89.

Cette convention avait pour objet de définir la répartition financière des charges d'investissement, d'entretien et de fonctionnement relatives à l'aménagement du rond point de la zone du Marais au carrefour entre la RD 35 A et la RD 89.

Le montant du renouvellement de la couche de roulement sur cette zone étant plus élevé que celui prévu initialement, la commune doit prendre à sa charge un montant de 12 000 €T.T.C. Ceci doit être matérialisé par un avenant à la convention initiale.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte l'avenant à la convention intervenue entre la commune et le Conseil Général de l'Ain.

X – AMENAGEMENTS TROTTOIRS ROUTE DE VILLENEUVE – ACQUISITION DE TERRAIN

Point retiré de l'ordre du jour.

XI – AMENAGEMENTS TROTTOIRS ROUTE DE VILLENEUVE – CESSIONS DE TERRAINS

Point retiré de l'ordre du jour.

XII – EMPLOIS SAISONNIERS JUILLET-AOÛT

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour satisfaire à des besoins saisonniers, il est nécessaire d'embaucher du personnel pour les mois de juillet et d'août, sur le grade d'adjoint technique deuxième classe premier échelon. La commission travaux définira la nécessité de recruter un ou deux agents après définition du planning de congés des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** :

- la création d'un poste en juillet affecté aux espaces verts ;
- la création d'un poste en août aux espaces verts.

XIII – RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission travaux – M. FOURNIER :

- Dénéigement des trottoirs: pour la commission, le matériel le plus adapté est un motoculteur de par son encombrement et sa polyvalence. Des devis ont été sollicités pour la fourniture de ce type de matériel avec un girobroyeur, une fraise à terre et une lame.

- Aménagement paysager de la zone de la Vie Chatelme: la commission a étudié une proposition de l'ONF pour la mise en place de plantations le long de la route d'Harée. Le montant de ce devis était de 25 143 €H.T. D'autres devis ont été sollicités. Mme ALLAINGUILLAUME souhaite intervenir sur ce point. Elle s'interroge sur la légitimité de la commission travaux pour étudier ce dossier. M. le Maire lui répond que ces travaux entraînant une action des agents communaux, cette démarche allait de soi. Mme ALLAINGUILLAUME et la commission environnement aurait souhaité être associées à cette analyse, comme pour tous les sujets touchant au cadre de vie et à l'environnement.

Mme MALLOT souhaite que l'on rappelle aux gens l'interdiction de faire du feu sur la Vie Chatelme. Elle fait aussi remarquer que le panneau informant de l'entrée dans une zone 30, Rue de la Mairie, n'est plus en place.

Il est aussi demandé la date de reprise des travaux de marquage au sol.

Mme JOUANNET fait remarquer que les bas-côtés de la RD 89 se dégradent rapidement.

M. ALLIOD informe l'Assemblée que M. De Geer, architecte, a constaté les problèmes de fuite d'eau dans la salle de la Cure. L'entreprise qui a réalisé les travaux va être sollicitée pour procéder à la réparation.

M. CHANEL informe l'Assemblée qu'une réunion va avoir lieu avec ERDF le 15 avril prochain pour les travaux d'enfouissement de la ligne HTA Crozet, Sergy, Thoiry. M. CHANEL rappelle aussi que les études pour les prochains travaux à mener doivent être lancées rapidement.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Plan local de déplacement: présentation de différentes propositions d'aménagement suite aux réunions de travail du 03 mars. Le cabinet va faire une proposition de plan masse pour le carrefour au bas du chemin des Longets.

- Aménagements des bas-côtés de la RD 89: un aménagement piétonnier sera étudié dans le cadre du PLU.

- Chemin entre Crozet et l'Allondon: une rencontre avec le Conseil Général de l'Ain doit se concrétiser, les terrains d'assiette devant être achetés par la commune. M. VUAILLET fait remarquer qu'il serait bon de bien cadrer ce projet en tenant compte des contraintes budgétaires

- Entretien des bas monts: la Réserve Naturelle et l'association Concordia proposent une action au mois d'août 2010, le Conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux et accepte la mise à disposition de la salle de Rossillon. Interrogée sur le renouvellement de la mise à disposition de chevaux polonais pour l'entretien des bas monts, Mme ALLAINGUILLAUME fait part des réticences des services de la communauté de communes.

- Réhabilitation de la carrière: suite à une réunion avec le Parc Naturel Régional, le projet de réhabilitation écologique de la carrière a fait l'objet d'une décision de principe et peut faire l'objet de subventions du Conseil Régional et du Conseil Général. Pour une étude d'un coût maximal de 15 000 €H.T., la région peut accorder 7 500 € et le département 4 500 €, la part communale s'élevant à 3 000 €. Le Conseil municipal valide cette approche.

- Dénomination des bâtiments SEMCODA au Marais Nord: devant le peu de propositions, M. le Maire demande à la commission de sélectionner deux noms et de les présenter lors d'un prochain conseil.

- Bancs: plusieurs devis ont été sollicités. Douze bancs sont nécessaires. Le Conseil accepte la mise en place de deux types de bancs différents estimés à 620 €H.T. et 312 €H.T. soit un total de 5 572 €H.T. M. le Maire mandate la commission environnement en lien avec la commission travaux pour définir le positionnement de ces bancs et les travaux nécessaires à leur installation, ce pour le prochain conseil.

- Plan local des déplacements: les réunions de travail avec la population du 3 mars ont attiré peu de participants, les remarques faites seront prise en compte dans le document mis à disposition de la population. Mme DONZE trouve dommageable que ces réunions se soient déroulées le mercredi, les parents n'ayant pas pu venir.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Déclarations Préalables de février:

- DP Rouiller Bertrand, 13 impasse du Prafion. Installation d'une piscine enterrée avec abri, et construction d'un abri de jardin. Accord tacite au 08/02/10.

- DP SAS Nimir Holding, Lundin Ian, Domaine d'Harée. Réalisation de pergolas sur terrasses existantes et implantation d'une cuisine et d'un bar d'été couverts. Pas d'opposition le 5/02/10.

- DP Montésinos Eric, 57 rue du grand Crêt. Réalisation d'une marquise sur porte d'entrée. Accord tacite au 13/02/10.

- DP Mme Couillard Janine, détachement d'une parcelle, 71 chemin des Longets. Accord tacite le 25/02/2010.

Permis de construire de février:

- Transfert de PC de Mr et Mme Duchesne Marc, lotissement des Quatre Saisons, lot n°3, à Mme Dilauro-Gyte Marilyn, le

09/02/10.

- PC SCI Léman Construction, Yildiz Erol, Lotissement Les Jardins d'Hiver, lot n°7. Permis valant division pour la construction de 2 maisons jumelées. Permis refusé le 02/02/2010.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 08 mars pour parler du règlement du futur PLU.

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Scolaire:

- Dossier école numérique rurale: le devis réactualisé a été signé avec l'entreprise Micronov, pour 14 601.08€H.T. Ce montant ne tient pas compte de l'aménagement de la salle informatique pour laquelle des devis ont été sollicités.

- Projection effectifs rentrée 2010-2011: prévision de 214 enfants, le seuil d'ouverture d'une nouvelle classe est fixé à 199 élèves. M. le Maire s'interroge sur les possibilités de logement pour les enseignants si une classe est ouverte.

- Garderie périscolaire « Les Scoubidou »: les factures d'investissement pour le matériel acheté sont payées, la demande de versement de la subvention de 640 € à la CAF va être faite.

- Bibliothèque :

- Fonctionnement de la bibliothèque: la commission travaille sur un document fixant les orientations de la commune par rapport à la bibliothèque tout en assurant la pérennité du fonctionnement de la bibliothèque dans le temps.

- Aménagement de la bibliothèque: venue de Mme Carrier, responsable de la direction de la lecture publique au Conseil Général de l'Ain. Le Conseil Général prend à sa charge l'achat de 3 615 € de matériel, la commune procédant à l'acquisition du matériel restant dont l'aménagement du coin enfants, les banquettes adultes, la banque accueil, le logiciel informatique, pour un montant de 7 645,75 €

- Réunion avec les bénévoles actuelles : le passage de relais entre les deux responsables se déroule facilement.

- Une réunion est à programmer avec tous les nouveaux bénévoles.

- Musique :

- Des réunions sont prévues avec la société musicale et l'école de musique.

XIV – CONVENTION DE MANDAT SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – LE MARAIS NORD - COMPLEMENT:

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux d'éclairage public est le suivant :

- Montant des travaux inscrits au programme départemental (TTC) :	3 300,00 €
- Subvention du Conseil Général :	257,00 €
- Participation du Syndicat :	1 235,70 €
- Autre participation :	1 296,39 €
- Fonds de Compensation de T.V.A. :	510,91 €
- Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la Commune :	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention de mandat pour la réalisation des travaux d'éclairage public complémentaires au futur rond point des RD n°89 et 35 et autorise M. le Maire à la signer.

XV – SECOURS AUX SINISTRES DE LA TEMPETE XYNTHIA:

M. le Maire rappelle au Conseil les graves événements climatiques qui se sont produits en Charente-Maritime et en Vendée. Dans ce cadre, il propose aux conseillers de verser un don par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France qui pourrait s'établir à 900 €

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte le versement d'une aide de 900 € par l'intermédiaire de l'A.M.F.

XVI – VENTE AMBULANTE:

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de M. GAILLARD pour l'installation ponctuelle d'un camping car transformé en salon de coiffure sur un des parkings de la commune.

Le Conseil municipal donne son accord de principe et mandate M. le Maire pour prendre contact avec cette personne et définir les conditions d'une éventuelle implantation périodique.

XVII – DIVERS

1. Informations diverses :

- M. le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de l'ONF présentant la nouvelle organisation des unités territoriales de l'Ain.

- Piscine intercommunale à Saint-Genis-Pouilly: une réunion est prévue le 8 mars à 20h30 pour faire le point sur les financements possibles pour la construction d'un centre nautique en lien avec l'implantation du lycée international.

- Projet médical de bassin : une première réunion a eu lieu. Il est nécessaire de désigner un représentant de la commune au comité de pilotage. Mme ALLAINGUILLAUME est désignée à l'Unanimité.

- Porte ouverte agence postale communale de Chevy: le 6 mars de 10h30 à 12h.

- Commémoration fin de la guerre d'Algérie: la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) souhaite déposer une gerbe aux Monuments aux morts le 20 mars. L'Union Nationale des Combattants conteste ceci et rappelle que la date officielle de commémoration est le 5 décembre. M. le Maire souhaite savoir si le Conseil s'oppose à la tenue de cette cérémonie. Après débat, le Conseil ne s'oppose pas à cet hommage le 20 mars.

- Prochain conseil municipal: le 23 mars, pour débattre du projet de PLH de la communauté de communes et procéder au vote des taux des impôts locaux.

- M. le Maire donne lecture aux conseillers d'une lettre ouverte, qu'il a lui même signé, adressée aux habitants de la Communauté de Communes pour évoquer le déroulé des élections au sein de la CCPG et plus particulièrement de la désignation des représentants à l'ARC.

Séance levée à 22h50